

# SEVADEC

## Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

\*\*\*\*\*

### Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 21 décembre à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

#### ETAIENT PRESENTS :

Madame Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de M. AGIUS), Guy BEGUE (suppléant de Mme NOEL), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND (pouvoir reçu de M. PLANQUE), Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN).

#### ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL (suppléée par M. BEGUE), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. PILLE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE (pouvoir donné à M. ENGRAND).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Janique FONTAINE

### AT1-12-2023 : CAMPAGNE DE CARACTERISATIONS 2024 - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA PART DE L'ADEME

Rapporteur : Monsieur Marc BOUTROY, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, dès 2010, le SEVADEC s'est inscrit dans un Programme Local de Prévention (P.L.P.) des déchets, souhaitant répondre à l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement prévoyant une réduction de 7 % des O.M.A. (Ordures Ménagères et Assimilées), sur une période de 5 ans. La mise en place d'actions concrètes sur la période 2011-2015 a permis de réduire les O.M.A. de 10,10 %.

Afin de poursuivre sa politique de réduction des déchets, le SEVADEC, à partir de 2016, s'est lancé dans un second P.L.P. avec un objectif de réduction de 10 % des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), de 2016 à 2020, répondant ainsi aux objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

En 2022, le SEVADEC a décidé d'aller encore plus loin dans les changements comportementaux face à la production de déchets, mais aussi d'actualiser, renforcer, redynamiser et élargir les actions de prévention sur le territoire.

C'est pourquoi le SEVADEC a décidé de porter un programme d'actions appelé « Économie circulaire et déchets », en partenariat avec l'ADEME sur 3 ans (2022-2024). Celui-ci permet d'inscrire le territoire dans une logique durable d'économie circulaire en créant une synergie avec l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, associatifs et publics).

Accusé de réception en préfecture  
092-256203826-20231221-AT1-12-2023-DE  
Date de réimpression : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

C'est dans ce cadre qu'a été créé le service « Animation du Territoire », en 2022, afin de déployer des actions autour de 4 grandes thématiques :

- la promotion de l'économie circulaire,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la sortie du tout jetable,
- le réemploi et la réparation.

Afin de mener à bien cette mission et de pouvoir mesurer les changements de consommation des concitoyens présents sur le territoire, liés principalement aux incidences des deux derniers P.L.P., au déploiement de l'Extension des Consignes de Tri (E.C.T.) sur les emballages ménagers rendue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et aux crises économiques et énergétiques subies ces dernières années, le SEVADEC se doit de :

- connaître précisément la composition des Ordures Ménagères Résiduelles du territoire (méthodologie conforme aux prescriptions du guide CARADEME),
- comparer leur composition moyenne aux dernières campagnes de caractérisation réalisées sur le territoire en 2015-2016 mais également à la dernière campagne nationale portée en 2017 par l'ADEME (suivant la grille MODECOM et autres),
- repérer les « produits » valorisables et/ou réutilisables et de définir les gisements potentiels d'évitements,
- définir la part des déchets fermentescibles et d'estimer le flux qui pourrait encore être évité ou valorisé,
- définir la qualité physico-chimique de ces gisements au regard des évolutions réglementaires à venir : granulométrie, taux de matières sèches, de matières organiques, éléments traces, mesure de Pouvoir Calorifique Inférieur, présence d'indésirables...

De plus, la campagne de caractérisations menée par le SEVADEC, en 2024, concernera également la composition du tout-venant collecté dans les déchèteries et des refus de tri issus du Pôle de Valorisation des Emballages.

L'ADEME est susceptible d'apporter un soutien financier pouvant aller jusqu'à 70 % maximum de l'assiette des dépenses éligibles.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 5 décembre 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** une aide financière, auprès de l'ADEME, pour la réalisation de cette campagne de caractérisations,
- **DE DONNER** pouvoir au Président pour signer toutes pièces administratives relatives à cette demande.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*

*Pour Copie Copforme,  
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20231221-AT1-12-2023-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception en préfecture : 22/12/2023

**SEVADEC**

02101 CALAIS CEDEX

